



INSCRIVEZ-VOUS SUR



En cas de fortes chaleurs, les mairies mettent en place une surveillance renforcée auprès des personnes les plus vulnérables (personnes âgées et/ou handicapées) qui sont isolées. Pour permettre une intervention ciblée des services communaux, un registre existe pour inscrire vos proches en cas de besoin.

Comment cela se passe-t-il ? Vous demandez votre inscription sur le registre nominatif des personnes vulnérables et nous vous accompagnerons régulièrement tout au long du risque.

Ensuite, si vous le souhaitez, nous pourrions vous orienter vers des services adaptés à vos besoins (téléalarme, portage de repas à domicile, aide-ménagère, service de soins infirmiers, ...)

1. Qui peut figurer sur le registre d'aide nominatif ?

- Les **personnes âgées de 65 ans** et plus ;
- Les **personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail** ;
- Les **personnes adultes handicapées** bénéficiant le cas échéant de : l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ATCP), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), la carte d'invalidité, la carte de priorité et la carte de stationnement pour personne handicapée, de la qualité de travailleur handicapé (conformément au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles) ; ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

2. Comment et où faire une demande d'inscription ?

La demande d'inscription peut se faire tout au long de l'année, au CCAS de Lunéville par la personne concernée ou son représentant légal en téléphonant au 03.83.76.02.90, en remplissant le formulaire paru dans le Lunéville et Vous ou en remplissant le formulaire en ligne sur le site de la Ville de Lunéville.

Attention : les personnes ne doivent pas se réinscrire chaque année. Seule une demande de radiation peut mettre fin à leur inscription au registre nominatif.

3. Quand est utilisé le registre d'aide nominatif ?

Le registre nominatif des personnes vulnérables, jusqu'alors utilisé dans le cadre du plan canicule lors des déclenchements des niveaux orange et rouge, permet la mise en place d'une veille sociale. Le CCAS l'utilise pour contacter régulièrement les personnes vulnérables de Lunéville en cas de risques exceptionnels comme ce fut le cas lors de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Les personnes inscrites sont contactées régulièrement par les services du CCAS y compris le week-end et les jours fériés.

4. Rappel des recommandations nationales

Retrouvez toutes les recommandations en cas de vagues de chaleur en cliquant sur le lien suivant : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/vagues-de-chaleur>